

Vers un Espace Remarquable de Bretagne :

## Note synthétique

Création d'une « Réserve Naturelle Régionale - Espace Remarquable de Bretagne » des Landes, prairies et étangs de Plounérin



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	3
<b>1- Genèse du projet</b>	3
<b>2- Pourquoi s'orienter vers une labellisation ERB ?</b>	4
<i>De la gestion d'un patrimoine naturel communautaire...</i>	4
<i>.... à un projet de développement collaboratif</i>	5
<b>3- L'espace à protéger</b>	6
<b>4- Patrimoine naturel des « Landes, prairies et étangs de Plounérin</b>	7
<b>5- Enjeux/Conclusions</b>	10
<b>Annexes</b>	11



## 2- Pourquoi s'orienter vers une labellisation ERB ?

### *De la gestion d'un patrimoine naturel communautaire ...*

La Communauté de Communes de Beg Ar C'hra (devenue en 2014 Lannion-Trégor Communauté) s'est investie dès sa création dans la gestion des espaces naturels. En effet, en 1997, la collectivité a saisi l'opportunité de la mise en vente de l'Étang du Moulin Neuf (Plounérin) pour en devenir propriétaire et gestionnaire.

La collectivité se fixe à cette époque pour objectifs de mettre en œuvre un plan de gestion conciliant « préservation et amélioration de la biodiversité remarquable » et « aménagement du site pour l'accueil du public ».

Ce travail est mené au cours des années 2000 grâce à de nombreux partenaires : Conseil départemental, Conseil régional, Fédération de Pêche, Association locale de pêche et l'Association de la Vallée du Léguer.

A l'issue de cette première étape, fin 2011, la collectivité se questionne sur ses objectifs à plus long terme. Les élus expriment alors leur ambition d'aller plus loin dans la gestion du site : souci d'accueillir des publics plus variés, volonté de renforcer la communication, ambition d'utiliser le site comme un outil d'éducation à l'environnement, nécessité de trouver des moyens de gérer convenablement l'ensemble des milieux naturels présents. Une première rencontre a lieu avec le Conseil régional de Bretagne afin d'élaborer des partenariats.

En juin 2012 des premiers échanges techniques entre la collectivité et la région Bretagne permettent de s'orienter vers l'outil « Espace Remarquable de Bretagne » : un périmètre d'étude est élaboré avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (**CSRPN**).

A l'automne 2012, la collectivité interroge les principaux acteurs locaux du projet (Commission environnement Beg Ar C'hra, Mairie de Plounérin, Société de chasse communale) et recueille un avis positif de tous les participants.

En décembre 2012 une réunion publique des propriétaires situés dans la « première » zone projet est organisée. Les dix propriétaires présents expriment leur accord pour que la démarche s'engage officiellement.

Par délibération de Beg Ar C'hra Communauté et de la Mairie de Plounérin le projet est entériné. Le Conseil régional y apporte son soutien financier.

En septembre 2013, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel émet un avis très favorable sur le projet, reconnaissant ainsi la haute valeur patrimoniale de cet ensemble constitué principalement de prairies et landes humides oligotrophes. Le périmètre d'étude est affiné au vu des observations du CSRPN.

La collectivité se charge alors de rencontrer individuellement les propriétaires situés dans la zone projet : plus de 40 personnes sont rencontrées entre l'été 2013 et le printemps 2014.

Un courrier d'information est envoyé à tous les propriétaires situés dans la zone d'étude, complété par un fascicule de présentation, afin que toutes les personnes concernées aient un premier niveau d'information.

Ces rencontres permettent de réaliser un bilan des enjeux, des pratiques et des perspectives d'adhésion pour la création d'une Réserve Naturelle Régionale – Espace Remarquable de Bretagne.

Le projet est guidé par un comité de pilotage, regroupant acteurs institutionnels, techniques et partenaires locaux.

Différents articles ont été publiés dans la presse locale afin d'informer les habitants du territoire sur la démarche engagée pour labelliser le site naturel. Une réunion publique est organisée à Plounérin en octobre 2014 pour présenter le projet, ses motivations et ses objectifs. Une plaquette d'information est alors diffusée à cette occasion, elle est également disponible à la mairie de Plounérin et à Lannion-Trégor Communauté.

Validé par le comité de pilotage du projet, le dossier de consultation est porté à connaissance de chaque propriétaire privé et public concerné et des associations d'usagers du site.



Au cours de l'hiver 2014-2015, de nouveaux échanges individuels avec les propriétaires ont eu lieu. Cette seconde rencontre a permis de recueillir les accords volontaires de classement des parcelles comprises dans le périmètre ERB (cf. Annexe 1).

#### **... à un projet de développement collaboratif**

Le projet de création de cet ERB correspond au prolongement de l'action d'une collectivité, propriétaire et gestionnaire d'un espace naturel, en un véritable projet de territoire, sur un secteur plus étendu :

- Le projet de création d'un ERB s'inscrit **dans le projet communautaire** et les actions en faveur de l'environnement que la collectivité conduit. En effet elle mène depuis sa création de nombreuses actions en faveur des espaces naturels : gestionnaire de sites naturels, maître d'ouvrage pour des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, pour la préservation des zones humides...
- La collectivité est convaincue que le **développement de son territoire rural** passera notamment par la valorisation de sa richesse écologique et de son patrimoine.
- La collectivité mène en partenariat avec des associations locales et des structures professionnelles voisines de nombreuses actions d'éveil et de sensibilisation aux milieux naturels. Le site participera donc pleinement à cet objectif et pourra constituer un excellent **support d'éducation à l'environnement**.
- La labellisation ERB participera à la dynamisation du territoire et la mise en place de l'ERB participera ainsi au **maintien de la qualité du cadre de vie** et au développement d'un tourisme vert avec les retombées économiques que cela génère.
- L'appartenance au **réseau des réserves naturelles** apportera une notoriété supplémentaire et offrira également au secteur de Plounérin une forte visibilité de son engagement en matière environnementale.

Conduite par un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et scientifiques, cette démarche a abouti à l'accord de 39 propriétaires, 2 publics et 37 privés pour une surface de 160 hectares.

Le travail a notamment été suivi et rendu possible grâce au dynamisme de la société de chasse communale de Plounérin et aux services de la Fédération de Chasseurs des Côtes-d'Armor.

La labellisation en ERB des « Landes et tourbières de Plounérin » permettrait de :

- **Protéger des espaces naturels fragiles**

La protection des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial constitue un enjeu très fort sur ce site. L'ERB serait également doté d'un règlement qui définirait les usages adaptés et autorisés pour protéger les milieux naturels.

- **Valoriser les patrimoines**

- La labellisation permettrait d'étendre les actions de gestion écologique réalisées sur les habitats d'intérêt communautaire de l'Etang du Moulin Neuf aux secteurs de Lann Droën et de Goarem Du (fauche, broyage, étrepape, ...)
- Un plan de gestion serait mis en place pour l'ensemble du site, assurant ainsi une bonne coordination des actions. Elles seraient programmées sur la durée de la labellisation et permettraient de réunir des acteurs différents pour travailler à des objectifs communs.
- Le statut permet de faire reconnaître le site au niveau régional voire national. Il participe à l'offre touristique durable de la collectivité, favorise le maintien de paysages typiques, réouvre des milieux et améliore la qualité de vie globale des habitants du territoire.

- **Participer à l'éducation à l'environnement**

En continuité des actions menées sur l'Etang, le site constitue un outil de sensibilisation idéal aux questions liées à la biodiversité, aux paysages, au développement durable : les partenariats existants avec les Maisons Nature pourraient se renforcer, des aménagements physiques importants (sentier d'interprétation, lieu d'accueil du public,...) seraient à envisager.

La démarche permet donc à chacun de s'investir pour la préservation d'un patrimoine naturel d'exception.



### 3- L'espace à protéger :

Le périmètre ouvert au classement comprend l'ensemble des parcelles des propriétaires privés et publics ayant donné leur accord de participation à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel. Parmi les 103 propriétaires sollicités, **35%** se sont mobilisés pour participer à la démarche et donner leur accord. Ils représentent **65 %** de la surface du périmètre de consultation.

La surface proposée au classement (cf. Annexe 2) regroupe ainsi :

- **39** propriétaires dont 2 publics,
- **98** parcelles ou parties de parcelles dont 11 % publiques,
- **160.7 hectares** dont 37 % publics (58.6 hectares) et 64 % privés (102.1 hectares).

Entre 2011 et 2015, les études scientifiques, les avis d'experts, la concertation avec l'ensemble des acteurs, le recueil des accords définitifs,... ont permis d'aboutir à ce périmètre : il est le fruit de compromis entre le possible et l'espéré.

Ce périmètre est donc à prendre à la fois comme un **résultat** et comme une **étape**.

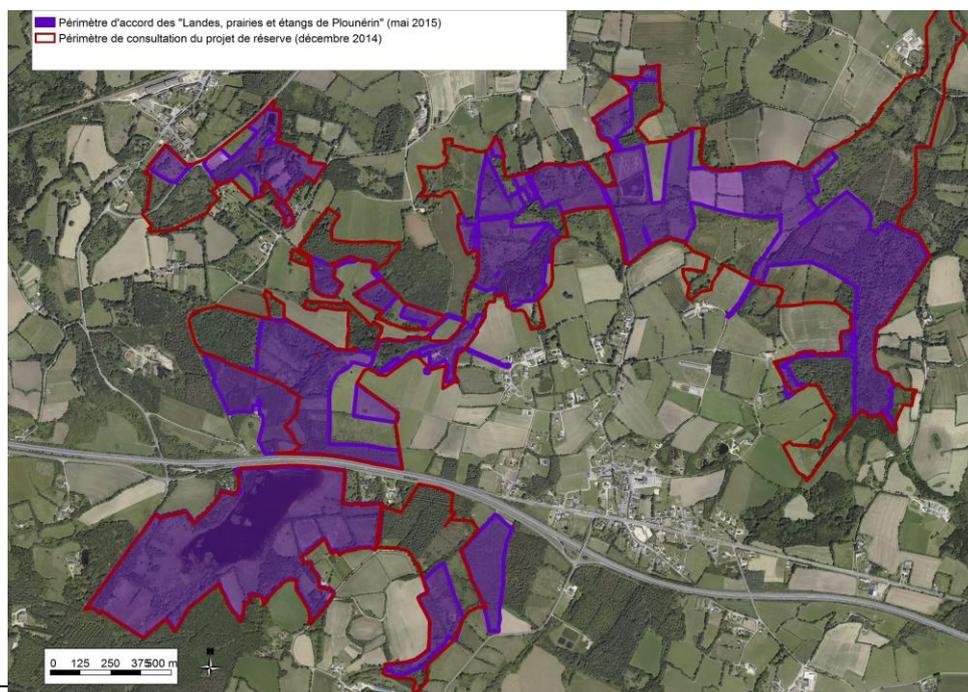
Un **résultat** car l'espace des « Landes, prairies et étangs de Plounérin » constitue un périmètre relativement vaste, regroupant la variété d'habitats naturels initialement recherchée et le lieu de vie de nombreuses espèces rares et protégées. Cette richesse est présentée de manière détaillée dans le présent dossier.

Ce périmètre se distingue pour partie des autres réserves naturelles régionales de Bretagne par la forte part de terrains privés (**102.1 hectares**). Ce résultat est une réussite en termes de dynamique locale mais également une singularité qui imposera au gestionnaire un travail collaboratif intense et une appropriation collective du projet (nécessité de dépasser l'intérêt particulier pour arriver à un projet partagé).

L'établissement de ce périmètre est également une **étape**, car des espaces d'intérêts écologiques forts subsistent sans accord de classement, en périphérie et au sein même du périmètre. Le travail durant les 10 premières années de classement devra donc permettre de :

- **Démontrer la plus-value** écologique, patrimoniale, économique et en faveur de l'éducation à l'environnement que la réserve crée. Ceci pourrait permettre l'adhésion de nouveaux propriétaires au terme de la première durée de labellisation ;

- Définir des **zones d'intervention prioritaires**. Il s'agirait ici de parcelles d'intérêts écologiques majeurs et/ou de parcelles permettant de faciliter la gestion de la réserve. Le gestionnaire pourrait étudier avec la commune l'opportunité de mettre en place une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

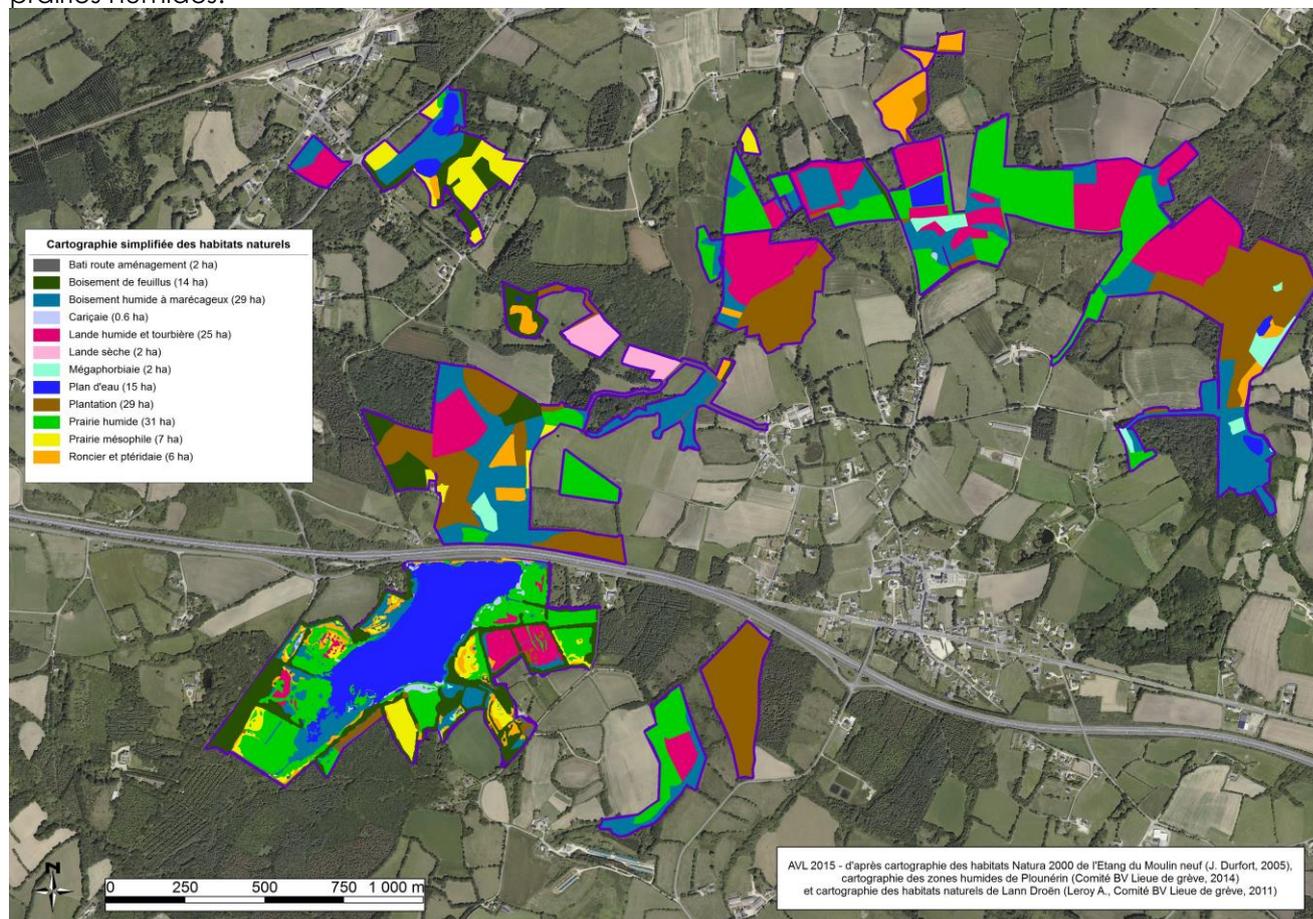


## 4- Patrimoine naturel des « Landes, prairies et étangs de Plounérin »

(listes des espèces patrimoniales en annexe 3)

### Les habitats naturels :

La carte ci-après permet d'avoir un aperçu global des habitats naturels à l'échelle du périmètre d'étude. On y observe l'importante mosaïque de milieux humides et plus particulièrement la dominance au cœur du projet d'ERB des milieux de landes humides et de prairies humides.



10 habitats d'intérêt patrimonial ont été recensés :

Code Corine Biotopes	Nom	Description	Surface estimée (ha)
22.31	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	Cet habitat correspond à 330 m <sup>2</sup> sur l'Etang du Moulin neuf. En plus d'abriter la Littorelle à une fleur ( <i>Littorella uniflora</i> ), les étendues d'eau oligotrophes sont de plus en plus rares et leur présence est donc très intéressante. L'habitat est néanmoins menacé par les apports azotés issus du bassin versant en amont mais aussi par la dynamique d'envasement relativement importante.	0,03
22.41 22.42	Lacs eutrophes naturels avec végétations du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Cet habitat correspond à 0,5 ha sur l'Etang du Moulin neuf. Il sera intéressant de caractériser finement le type d'habitat correspondant aux plans d'eau compris au nord du périmètre, plus particulièrement l'étang principal de la Société de chasse.	0,5
31.12	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	Il s'agit de l'habitat landicole typique du Centre Bretagne. Les landes humides s'installent dans des dépressions dans la lande mésophile à Bruyère ciliée, en bas des versants ou en contact des tourbières. Elles sont caractérisées par la présence de la Bruyère à quatre angles ( <i>Erica tetralix</i> ), mais aussi la Bruyère ciliée ( <i>Erica ciliaris</i> ), la Callune ( <i>Calluna vulgaris</i> ), l'Ajonc de Le Gall ( <i>Ulex gallii</i> ) et la Molinie bleue ( <i>Molinia caerulea</i> ). Les landes humides abritent aussi des sphaignes. Ces landes couvrent 2,5 ha sur l'Etang du Moulin Neuf. Leur surface sur le reste de l'ERB est évaluée à près de 25 ha, dont notamment un îlot, dont la stabilité, signalée par l'importance des lichens et la faible présence des ligneux, est remarquable	27

		à l'est du secteur de saint-Junay.	
31.2	Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	Ces landes sèches correspondent à des végétations ligneuses basses (inférieures à 2 m) principalement constituées de chaméphytes et de nanophanérophyles de la famille des Éricacées et des Fabacées (Bruyères, Callune, Myrtilles, Ajoncs). Un ensemble de cette lande se situe entre Coat Bruillac et Saint-Junay, couvrant environ 2 ha.	2
37.312	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols tourbeux ou argilo-limoneux	Ces prairies humides oligotrophes sont dominées par le Jonc acutiflore ( <i>Juncus acutiflorus</i> ) et les laïches ( <i>Carex</i> spp.) mais abritent aussi de nombreuses espèces végétales caractéristiques des milieux acides pauvres en éléments minéraux comme la Molinie bleue, le Cirse disséqué ( <i>Cirsium dissectum</i> ), le Carvi verticillé ( <i>Carum verticillatum</i> ) et le Peucedan à feuilles lancéolées ( <i>Peucedanum lancifolium</i> ). Si elles sont bien présentes en Bretagne, elles couvrent ici des surfaces notables, réparties sur l'ensemble du site, dont 3,2 ha sur l'Étang du Moulin Neuf. Certaines prairies, comme celle sous l'étang de la Société de chasse pourraient peut-être être qualifiées de Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard ( <i>Nardetalia</i> : <i>Juncion squarrosi</i> ) – CB 37.32 : Pelouses humides, souvent tourbeuses ou semi-tourbeuses, avec <i>Nardus stricta</i> , <i>Juncus squarrosus</i> , <i>Festuca gr. ovina</i> , <i>Pedicularis sylvatica</i> , <i>Sphagnum</i> spp. Il est également probable que des pelouses de l' <i>Agrostion curtisii</i> soient présentes (habitat Natura 2000 : 6230). La caractérisation des différentes formes de prairies humides oligotrophes est l'un des enjeux d'une future cartographie des habitats naturels.	6
51.1	Tourbières hautes actives	Ces tourbières sont proches des landes humides à sphaignes. Elles constituent ainsi des lentilles actives de tourbe, dans les secteurs les plus engorgés et les plus oligotrophes. Cet habitat est d'une très haute valeur patrimoniale et abrite une flore elle aussi remarquable. Il est identifié sur 0,13 ha au sein des landes en rive gauche de l'Étang du Moulin Neuf.	0,2
51.2	Tourbières à Molinie bleue	Elles correspondent à des stades de tourbières hautes dégradées. Elles ont été identifiées sur 0,5 ha au sein des Landes de Saint-Junay.	0,5
54.5	Tourbières de transition et tremblants	Ces végétations turfigènes occupent une position intermédiaire entre les communautés aquatiques et terrestres. Elles interviennent dans la succession dynamique des bas-marais vers les hauts-marais dans des situations très hygrophiles, à la surface de plans d'eau ou sur des tourbes très fortement engorgées. Le fond de la végétation est typiquement constitué de <i>Carex</i> , accompagnés de <i>Potentilla palustris</i> , <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Equisetum fluviatile</i> , entre lesquels se développe un tapis bryophytique (Sphaignes) souvent abondant et recouvrant. On trouve cet habitat sur environ 0,4 ha, en particulier en queue d'étang et en rive gauche de l'Étang du Moulin Neuf.	0,4
44.A1	Tourbières boisées	Il s'agit plus précisément de Boulaies pubescentes tourbeuses. Ces peuplements assez denses mais rabougris, sont dominés par le Bouleau pubescent ( <i>Betula pubescens</i> ), parsemés d'Aulne glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> ) et Sorbier des oiseleurs ( <i>Sorbus torminalis</i> ). La strate basse se compose d'un épais tapis muscinal spongieux et élastique, avec des brosses de Polytric commun ( <i>Polytrichum commune</i> ) et des bombements de Sphaignes formant souvent d'épais manchons à la base des troncs. Les plantes à fleurs et les Fougères ont un recouvrement irrégulier, parfois dense et peu élevé. Cet habitat, rare, est présent sur l'Étang du Moulin Neuf, en rive gauche, où il recouvre 0,1 ha.	1,5
41.132	Hêtraies neutroclines	La strate arborée est ici surtout constituée de hêtres ( <i>Fagus sylvatica</i> ) et de chênes ( <i>Quercus robur</i> ). Le sous-bois est formé de noisetiers ( <i>Corylus avellana</i> ), d'aubépines ( <i>Crataegus monogyna</i> ) et d'Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> ). Les plantes herbacées caractéristiques sont le Sceau de Salomon ( <i>Polygonatum multiflorum</i> ), la Stellaire holostée ( <i>Stellaria holostea</i> ) et la Jacinthe des bois ( <i>Hyacinthoides non-scripta</i> ) qui, avec la Mélisse ( <i>Melica uniflora</i> ), sont des plantes indicatrices du caractère neutrocline de la forêt. Le tapis de mousses est souvent peu fourni et pauvre en espèces. Cet habitat est représentatif des climats hyperatlantiques. Il est présent sur les secteurs plus élevés de l'Étang du Moulin Neuf, couvrant 1,5 ha.	0,1

## Les espèces

### La flore :

Entre 1962 (J.M. Géhu) et 2014 (V. Colasse – CBNB), le Conservatoire National Botanique de Brest (CBNB) recense une vingtaine d'inventaires concernant le secteur d'étude de l'ERB. La liste des taxons (cf. Annexes) indique 324 taxons.

Parmi ces taxons, 24 espèces patrimoniales sont connues à ce jour. Ces espèces sont en grande partie associées aux milieux humides oligotrophes (*Drosera intermedia*, *Galium debile*, *Luronium natans*, *Narthecium ossifragum*, *Menyanthes trifoliata*,...). Six espèces retiennent plus particulièrement notre attention en termes de rareté et de menace qui pèsent sur elles : *Deschampsia setacea*, *Dryopteris aemula*, *Festuca pratensis subsp. Pratensis*, *Galium uliginosum*, *Juncus squarrosus*, *Pedicularis palustris subsp. Palustris*, *Pilularia globulifera*.

### La faune

#### Les mammifères

31 espèces de mammifères sont connues à ce jour sur le site d'étude.

Parmi celles-ci, ***Lutra lutra***, la Loutre d'Europe se démarque naturellement du fait que l'Etang du Moulin Neuf est un lieu d'observation privilégié de l'espèce en Bretagne et constitue un site de reproduction majeur à l'échelle du bassin versant.

**7 espèces de chiroptères** ont à ce jour été contactées sur ou à proximité directe du site d'étude : *Barbastella barbastellus* (Barbastelle d'Europe), *Eptesicus serotinus* (Sérotine commune), *Myotis mystacinus* (Murin à moustaches), *Pipistrellus pipistrellus* (Pipistrelle commune), *Plecotus auritus* (Oreillard roux), *Rhinolophus ferrumequinum* (Grand Rhinolophe) et *Rhinolophus hipposideros* (Petit Rhinolophe).

**3 autres espèces** patrimoniales fréquentent le site : *Arvicola sapidus* (Campagnol amphibie), *Noemys fodiens* (Crossope aquatique) et *Sciurus vulgaris* (Ecureuil roux).

#### Les oiseaux

**172 espèces** ont été contactées sur le site. Si la richesse du site repose davantage sur la diversité de l'avifaune que sur la valeur patrimoniale des espèces nicheuses, certains taxons présentent tout de même un statut patrimonial intéressant.

**12 espèces patrimoniales nicheuses**, de manière certaine, probable ou possible : *Acrocephalus schoenobaenus* (Phragmite des joncs), *Acrocephalus scirpaceus* (Rousserolle effarvatte), *Coccothraustes coccothraustes* (Grosbec casse-noyaux), *Emberiza schoeniclus* (Bruant des roseaux), *Locustella naevia* (Locustelle tâchetée), *Lullula arborea* (Alouette lulu), *Muscicapa striata* (Gobemouche gris), *Podiceps cristatus* (Grèbe huppé), *Rallus aquaticus* (Râle d'eau), *Sylvia undata* (Fauvette pitchou) et *Tachybaptus ruficollis* (Grèbe castagneux).

**25 espèces patrimoniales de passage**, qu'elles soient hivernantes, en courte halte migratoire ou utilisatrices plus ou moins régulières du site comme terrain de chasse, dont notamment *Botaurus stellaris* (Butor étoilé).

#### Les poissons

4 espèces aux statuts de protection ou de menace particuliers peuvent être citées : *Anguilla anguilla* (Anguille européenne), *Cottus gobio* (Chabot commun), *Lampetra planeri* (Lamproie de Planer) et *Salmo salar* (Saumon atlantique).

#### Les amphibiens et reptiles

La diversité est très importante pour un site intérieur. Cette richesse est, là aussi, liée à la diversité des habitats humides. Les inventaires et observations ponctuelles ont permis de recenser 4 espèces de reptiles et 10 espèces d'amphibiens.

Parmi celles-ci, 4 peuvent particulièrement retenir l'attention, dont **3 espèces inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore »** : *Alytes obstetricans* (Alyte accoucheur), *Hyla arborea* (Rainette arboricole), *Triturus marmoratus* (Triton marbré). On peut également

signaler la présence de ***Triturus alpestris*** (**Triton alpestre**) : l'espèce se situe ici en limite d'aire de répartition.

## Les insectes

### Odonates :

**33 espèces** ont été observées sur le site. Parmi ce cortège, 9 attirent plus particulièrement notre attention : *Brachytron pratense* (Aeshne printanière), *Ceriagrion tenellum* (Agrion délicat), *Coenagrion pulchellum* (Agrion exclamatif), *Cordulegaster boltonii* (Cordulégastre annelé), *Ischnura pumillio* (Agrion nain), *Platycnemis acutipennis* (Agrion orangé), *Sympetrum danae* (Sympète noir) et *Sympetrum fonscolombii* (Sympète de Fonscolomb).

### Lépidoptères :

31 espèces de rhopalocères sont connues à ce jour, dont 4 d'intérêt patrimonial : *Araschnia levana* (Carte géographique), *Euphydryas aurinia* (Damier de la Succise), *Heteropterus morpheus* (Miroir) et *Nymphalis polychloros* (Grande Tortue).

### Autres insectes : orthoptères, coléoptères

Aucun inventaire n'a été conduit sur les autres groupes d'insectes. On peut souligner la présence de :

- 2 espèces d'intérêt patrimonial pour les orthoptères : *Gryllotalpa gryllotalpa* (Courtilière commune) et *Stetophyma grossum* (Criquet ensanglanté) ;
- de *Lucanus cervus* (Lucane Cerf-volant) : présent dans les boisements autour de l'Etang du Moulin Neuf ;
- 13 espèces de coccinelles.

## 5 - ENJEUX /CONCLUSION

Bien que la définition des objectifs et des opérations de gestion soit l'objet du plan de gestion, il est possible de proposer dès à présent les enjeux auxquels la future réserve devra répondre :

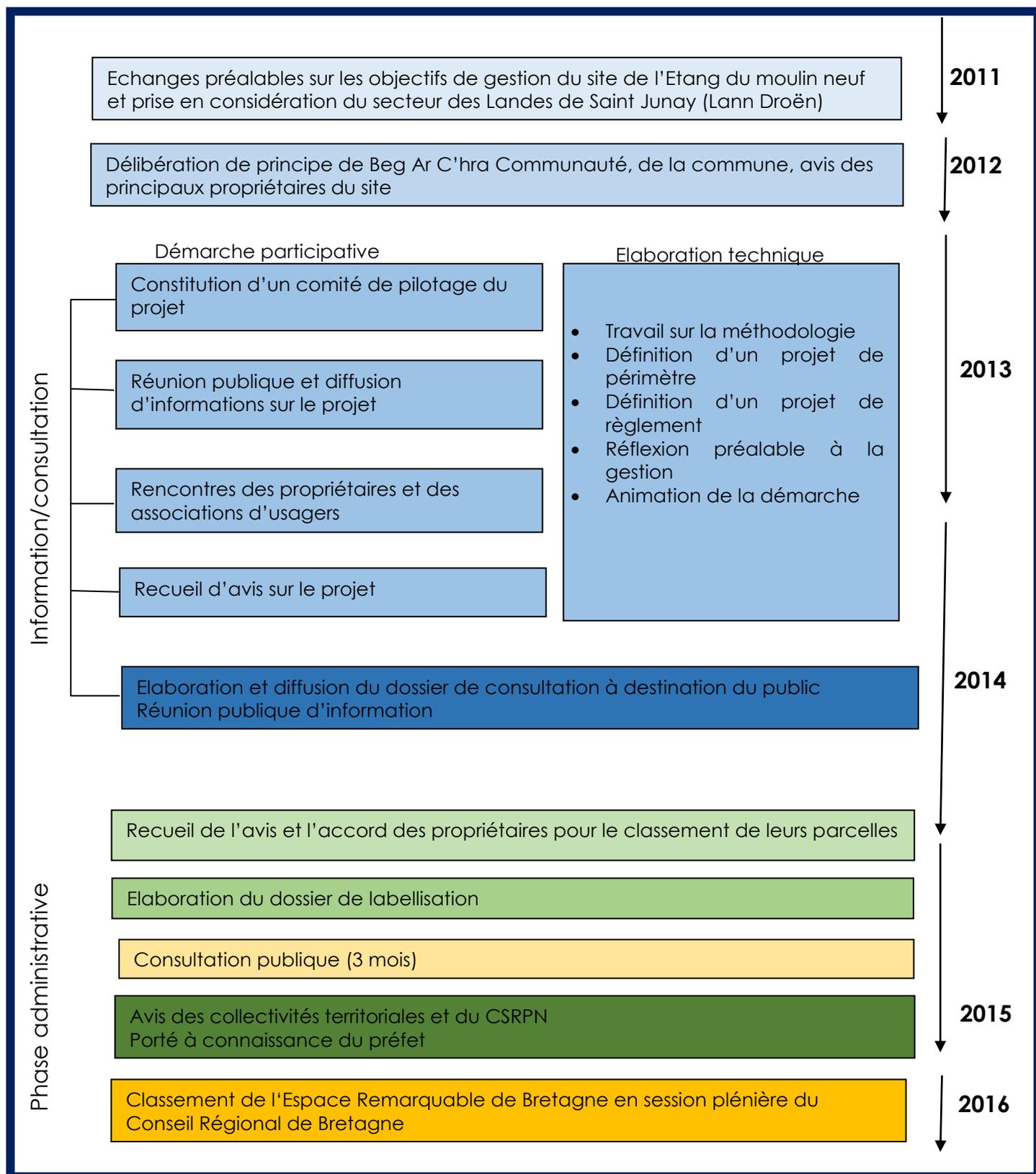
1. Maintenir et restaurer une **diversité d'habitats remarquables** permettant l'expression d'une **flore et d'une faune patrimoniales**
2. Soutenir les **usages locaux** permettant la gestion des milieux naturels et l'expression de la biodiversité
3. Inscrire et/ou renforcer les sites en tant que **réservoir biologique dans la trame verte et bleue locale** et la qualité des paysages
4. Améliorer la **connaissance naturaliste** du site
5. Développer le potentiel du site en termes **d'outil d'accueil et de sensibilisation** des publics à la valeur du patrimoine naturel local et régional
6. Assurer le **développement de l'ERB**, son inscription locale et son intégration dans le réseau régional

La labellisation des « Landes, prairies et étangs de Plounérin » constitue donc une opportunité de répondre à ces objectifs de manière efficace. Les moyens donnés par ce statut en termes de reconnaissance et d'accompagnement financier permettront à l'opérateur de créer une dynamique positive avec l'ensemble des acteurs associés à ce projet.

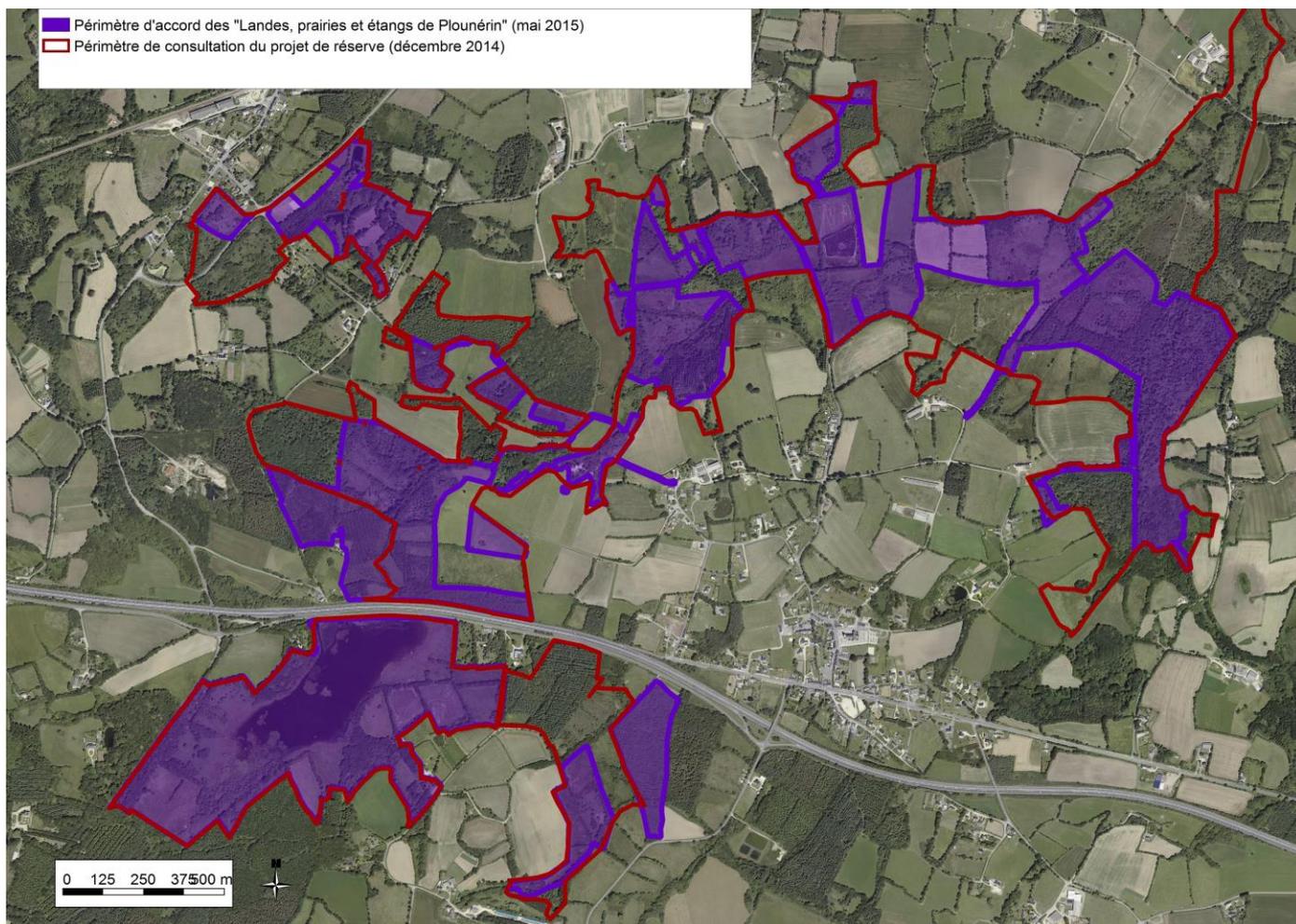
Sur un territoire rural tel que la commune de Plounérin, il s'agit également d'offrir une possibilité de développement basé sur la valorisation d'un patrimoine naturel d'exception.

# ANNEXE 1

Tableau de synthèse de la démarche mise en œuvre pour élaborer l'ERB des « Landes, prairies et étangs de Plounérin »



## Annexe 2 : localisation des parcelles de l'ERB



## Annexe 3 :

**Tableau de synthèse des enjeux de conservation des habitats naturels**

Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code Natura 2000	Nom
22.31	C3.41	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses
22.41 22.42	C1.22 C1.23	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétations du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
31.12	F4.12	4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>
31.2	F4.2	4030	Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>
37.312	E3.512	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols tourbeux ou argilo-limoneux
51.1	D1.11	7110	Tourbières hautes actives
51.2	D1.121	7120	Tourbières à Molinie bleue
54.5	D2.3	7140	Tourbières de transition et tremblants
44.A1	G1.51	91DO	Tourbières boisées
41.132	G1.632	9130	Hêtraies neutroclines

**Tableau de synthèse des enjeux de conservation des espèces patrimoniales**  
(en gras – proposition d'espèces prioritaires)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts de Protection - Rareté - Menace		Milieux associés	Menaces
		Protection UE/Fr	Menace LRMA / BZH / 22		
<b>Flore</b>					
<i>Callitriche obtusangula</i>	Callitriche à angles obtus		- / - / EN	Milieux aquatiques	Comblement
<i>Carex rostrata</i>	Laiche à ampoules		LRMA2 / - / -	Tourbières, aulnaies, bords d'étangs	Assèchement
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Dactylorhize incarnat		LRMA2 / - / NT	Prairies tourbeuses, tourbières	Fermeture du milieu (non revu depuis 1994)
<b><i>Deschampsia setacea</i></b>	<b>Canche sétacée</b>		LRMA1 / NT / VU	Prairies para-tourbeuses	Assèchement, fermeture du milieu
<i>Drosera intermedia</i>	Rossolis intermédiaire	- / PN	LRMA2 / - / -	Tourbières, zones pionnières	Fermeture du milieu
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rossolis à feuilles rondes	- / PN	LRMA2 / - / -	Tourbières, zones pionnières	Fermeture du milieu
<b><i>Dryopteris aemula</i></b>	<b>Dryoptéris à odeur de foin</b>	- / PN - LRN1	LRMA1 / - / -	Forêts	Mise en lumière
<i>Elatine hexandra</i>	Élatine à six étamines		LRMA2 / - / -	Berges exondées	Absence de marnages
<i>Epilobium palustre</i>	Épilobe des marais		LRMA2 / - / -	Prairies tourbeuses, tourbières	Fermeture du milieu
<i>Festuca gr. ovina</i>	Fétuque des moutons		- / - / NT	Divers	Fermeture du milieu
<b><i>Festuca pratensis subsp. pratensis</i></b>	<b>Fétuque des prés</b>		- / NT / EN	Prairies méso-hygrophiles	Fermeture du milieu, eutrophisation
<i>Galium debile</i>	Gaillet chétif		LRMA2 / - / -	Prairies para-tourbeuses, berges exondées	Fermeture du milieu, absence de marnage
<b><i>Galium uliginosum</i></b>	<b>Gaillet aquatique</b>		- / - / NT	Prairies para-tourbeuses	Fermeture du milieu
<b><i>Juncus squarrosus</i></b>	<b>Jonc raide</b>		LRMA1 / NT / NT	Landes humides, vieilles tourbières	Fermeture du milieu
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	- / PN		Berges exondées	Absence de marnages
<i>Luronium natans</i>	Fluteau nageant	DH 2 et 4 /PN		Milieux aquatiques, berges exondées	Comblement, eutrophisation (unique donnée en 2001)
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau		LRMA2 / - / -	Tourbières, queue d'étang tourbeux	Comblement, fermeture
<i>Narthecium ossifragum</i>	Narthécie des marais		LRMA2 / - / -	Tourbières	Fermeture du milieu
<b><i>Pedicularis palustris subsp. palustris</i></b>	<b>Pédiculaire des marais</b>		LRMA1 / - / -	Prairies tourbeuses	Fermeture du milieu
<b><i>Pilularia globulifera</i></b>	<b>Pilulaire à globules</b>	- / PN	LRMA1 / - / -	Milieux aquatiques, berges d'étangs	Assèchement, eutrophisation

<i>Pinguicula lusitanica</i>	Grassette du Portugal		LRMA2 / - / -	Tourbières, zones pionnières	Fermeture du milieu
<i>Potentilla palustris</i>	Potentille des marais / Comaret		LRMA2 / - / -	Prairies para-tourbeuses	Fermeture du milieu
<i>Scirpus lacustris subsp. lacustris</i>	Jonc des chaisiers		- / - / NT	Roselières de berges	Comblement
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine		- / - / NT	Milieux aquatiques (étangs)	Eutrophisation
<b>Fonge</b>		<b>LR Europe</b>	<b>Rareté BZH - 22</b>		
<i>Marasmius hudsonii</i>	-	X			
<i>Mutinus caninus</i>	-	X			
<i>Olla costata</i>	-		Unique station 22		
<i>Roseodiscus equisetinus</i>	-		Unique station BZH	Litière de prêle décomposée	Assèchement autour de l'Étang du Moulin neuf
<b>Faune</b>					
<b>Mammifères</b>		<b>Protection UE / Fr</b>	<b>Menace UE / Fr</b>		
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie		VU / NT	Berges d'étangs végétalisées, prairies humides hautes	Débroussaillage trop important des berges
<b><i>Barbastella barbastellus</i></b>	<b>Barbastelle d'Europe</b>	DH 2 et 4 / N1	VU / -	Bois, arbres creux	Coupe des arbres gîtes
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	DH 2 et 4 / N1		Combles, bocage	Dérangement, arasement des haies
<b><i>Lutra lutra</i></b>	<b>Loutre d'Europe</b>	DH 2 et 4 / N1	NT / -	Berges d'étangs et de cours d'eau	Entretien intensif des cours d'eau, des berges et de la ripisylve, dérangement, impacts routiers
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	DH 2 et 4 / N1		Grottes, arbres creux, bocage	Dérangement, arasement des haies
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	- / N1		Berges d'étangs et de ruisseaux, prairies hautes	Débroussaillage trop important des berges
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	DH 2 et 4 / N1		Combles, arbres creux	Dérangement, arasement des haies
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	DH 2 et 4 / N1		Bois, arbres creux	Coupe des arbres gîtes
<b><i>Rhinolophus ferrumequinum</i></b>	<b>Grand rhinolophe</b>	DH 2 et 4 / N1	NT / NT	Longère de Kerlizirit, caves, combles, bocage	Dérangement, arasement des haies
<b><i>Rhinolophus hipposideros</i></b>	<b>Petit rhinolophe</b>	DH 2 et 4 / N1	NT / -	Longère de Kerlizirit, caves, combles, bocage	Dérangement, arasement des haies
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	- / N1		Bois, forêts	Fractionnement de l'habitat
<b>Avifaune</b>		<b>Protection U.E / LRN</b>	<b>Indices SPEC / ZNIEFF</b>		
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes		- / I	Massifs boisés	Coupes rases, dérangement
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs		- / I et IV	Zones humides ouvertes, roselières	Fermeture du milieu
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		- / II	Zones humides ouvertes, roselières	Fermeture du milieu
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet		SPEC 3 / III	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet		SPEC 3 / III	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	- / VU	SPEC 3 / I	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau		SPEC 3 / I et III	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	- / VU		Landes basses, prairies humides	Fermeture du milieu
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle			Bords d'étangs, prairies humides	Fermeture du milieu
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette			Plans d'eau, vasières	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		- / II	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré		SPEC 3 / I	Plans d'eau, roselières	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin		SPEC 2 / I et III	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon		SPEC 3W / I et III	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan		SPEC 3W / III	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<b><i>Botaurus stellaris</i></b>	<b>Butor étoilé</b>	- / VU	SPEC 3 / I et III	Plans d'eau, roselières	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	- / VU	SPEC 3 / IV	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement

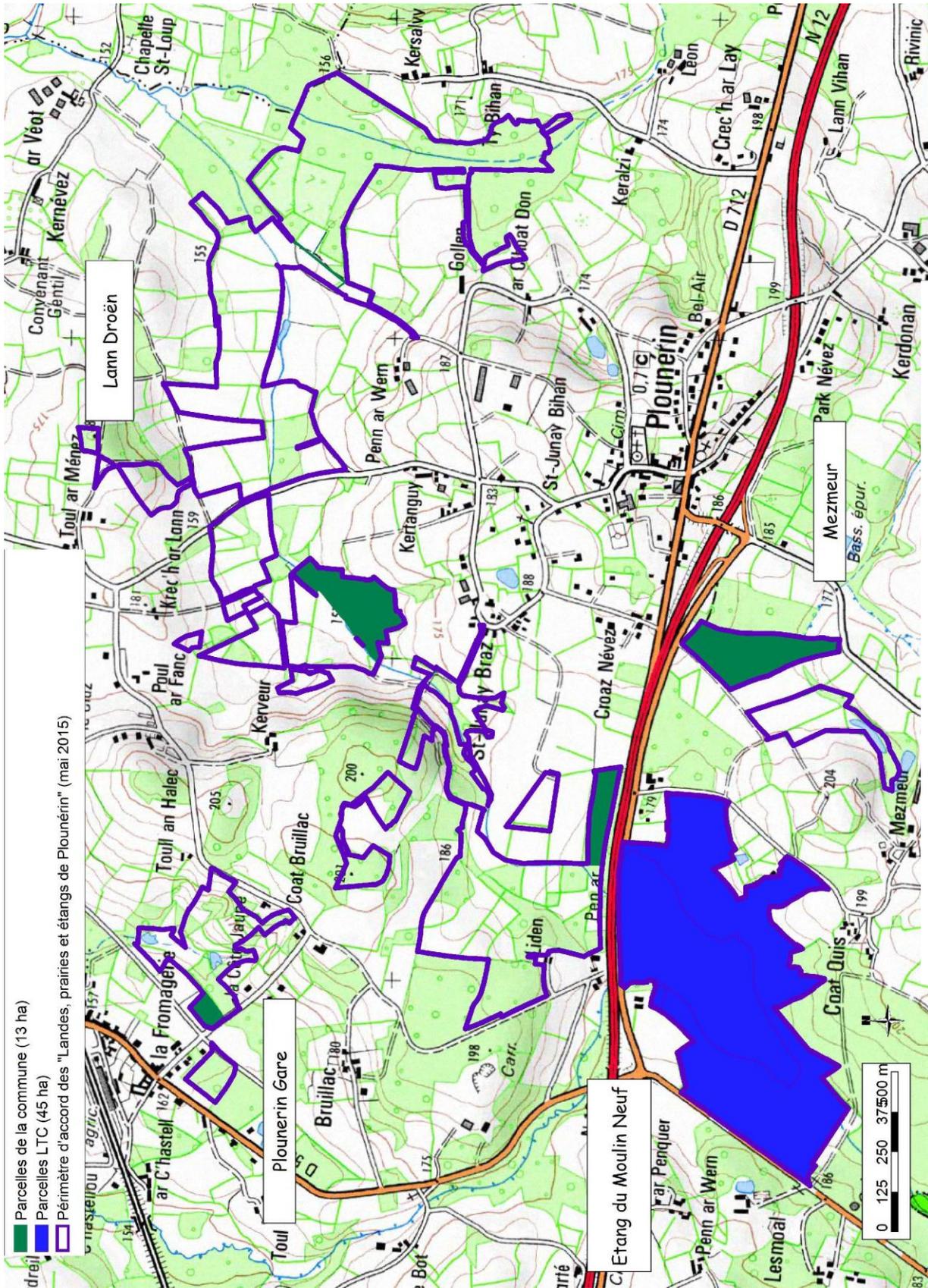
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	D.O. / VU	- / I et III	Roselières	Dérangement
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin		SPEC 3 / I et III	Landes, cultures, prairies...	Fermeture du milieu
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	- / VU	- / I	Landes, cultures, prairies...	Fermeture du milieu
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		- / I	Forêts feuillues, parcs	Coupes rases
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux			Prairies humides, roselières	Fermeture du milieu
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		- / III	Landes basses, cultures...	Fermeture du milieu
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin		- / I	Falaises, carrières	Dérangement
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		- / I	Bosquets à proximité de zones humides	Dérangement
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachtée		- / I	Landes, prairies humides...	Fermeture du milieu
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	D.O. / -	SPEC 2 / I	Bocage, prairies basses	Fermeture du milieu
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde		SPEC 3	Prairies humides hautes, vasières	Dérangement
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	- / VU	SPEC 3	Bocage, jardins, clairières...	Coupes rases, fermeture du milieu
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	D.O. / -	- / I	Terrains découverts, proximité de vieilles futaies clairsemées	Fermeture du milieu
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		- / II et III	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir		- / I et III	Plans d'eau	Comblement de l'étang, dérangement
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau			Plans d'eau peu profonds, saulaies...	Dérangement
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage		SPEC 3 / II	Falaises, carrières	Comblement de l'étang, dérangement
<b>Sylvia undata</b>	<b>Fauvette pitchou</b>		SPEC 2 / I	Landes à ajoncs	Fermeture du milieu
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		- / III	Petits plans d'eau végétalisés	Dérangement
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain		SPEC 3 / IV	Plans d'eau, vasières	Comblement de l'étang, dérangement
<b>Piscifaune</b>		<b>Protection UE / Fr</b>	<b>Menace Monde / UE / Fr</b>		
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne		CR / CR / CR	Fragilisation des populations par les discontinuités du réseau hydrographique liés aux ouvrages (moine, buses)	
<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche	Ann II DH / -			
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Ann II DH / -			
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Ann II DH / N1	- / - / VU		
<i>Salmo trutta fario</i>	Truite fario		CR / CR / CR		
<i>Salmo trutta trutta</i>	Truite de mer	Ann II DH / -			
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Ann II DH / -			
<b>Herpétofaune</b>		<b>UE</b>	<b>Rareté BZH</b>		
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	DH 4		Etang de la Société de chasse et boisements humides riverains, murets, talus	Débroussaillage trop important des berges
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	DH 4		Etang de la société de chasse, berges arbustives et boisements humides riverains	Débroussaillage trop important des berges
<i>Triturus alpestris</i>	Triton alpestre		X	Mares de tailles moyennes éclairées de l'Etang du Moulin Neuf et mare et Etang de la société de chasse	Assèchement des mares
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	DH 4		Mares de tailles moyennes éclairées de l'Etang du Moulin Neuf et étang de la Société de chasse	Assèchement des mares
<b>Entomofaune</b>					
<b>Odonates</b>		<b>Menaces UE / Fr / BZH</b>	<b>Rareté BZH</b>		
<i>Brachytron pratense</i>	Aeshne printanière		x	Berge boisée et végétalisées au nord de l'Etang du Moulin Neuf - étangs, eaux stagnantes	Comblement Etang du Moulin neuf, débroussaillage des berges
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	- / NT / x		Tourradons de joncs et carex en berges des étangs et eaux faiblement courantes	Comblement de l'Etang du Moulin neuf, entretien trop important des berges de l'étang de la Société de chasse
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion exclamatif	- / NT / -	x	Plans d'eau avec végétations aquatiques et eau claire	Comblement de l'Etang du Moulin neuf
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion migon	VU / NT / x		Etangs et eaux faiblement courantes (étangs, mares...) avec végétation aquatique abondante	Assèchement des mares, comblement de l'étang

<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	- / - / x		Ruisseaux, petites rivières pouvant être ombragés	Artificialisation du réseau hydrographique
<i>Ischnura pumillio</i>	Agrion nain	- / NT / x	x	Berges exondées de l'Étang du Moulin neuf	Ennoisement précoce des berges de l'Étang du Moulin neuf
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	R / NT / -		Étangs et eaux faiblement courantes, bordures d'étangs boisées	Débroussaillage des berges
<b><i>Sympetrum danae</i></b>	<b>Sympète noir</b>	- / NT / x	x	Queue d'étang paratourbeuse (Étang du Moulin neuf)	Fermeture ou assèchement de la queue d'étang
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympète de Fonscolomb		x	Étangs, mares ensoleillés	Comblement de l'Étang du Moulin neuf
<b>Rhopalocères</b>		<b>Protection / Menace UE / Fr</b>	<b>Rareté BZH</b>		
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique		R ?	Orties, prairies hautes...	
<b><i>Euphydryas aurinia</i></b>	<b>Damier de la Succise</b>	DH2 / x / -	R	Mégaphorbiaies, prairies humides à Succise des prés	Pâturage intensif ou fauche précoce, boisement des prairies
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	- / x / -		Prairies à Mollinie, landes, mégaphorbiaies	Pâturage intensif ou fauche précoce, boisement des prairies ou landes à Mollinie
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue		R	Lisières et clairières, prairies, boisements à bouleaux, saules et Peuplier tremble	Coupes rases
<b>Orthoptères</b>			<b>Rareté</b>		
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtilière commune		2 données en 22		
<i>Stetophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté			Prairies humides à paratourbeuses	Fermeture des prairies, surpâturage ou fauche précoce
<b>Coléoptères</b>		<b>Protection UE</b>	<b>Rareté 22 (&lt; 20% carrés UTM)</b>		
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	DH2			
<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i>	Coccinelle des marais		x	Tourradons de joncs et carex en berges des étangs	Assèchement, entretien trop important des berges
<i>Exochomus nigromaculatus</i>			x	Landes humides basses (rive droite de l'Étang du Moulin Neuf)	Boisement des landes

**Annexe 4 :**  
**Parcelles des propriétaires publics du projet d'ERB**

PROPRIETAIRE	NOMBRES DE PARCELLES	NOMBRES DE PROPRIETAIRES	SURFACES TOTALES	
			EN HA	EN M <sup>2</sup>
Propriétaires publics	11	2	58,6	585781
Propriétaires privés	87	37	102,1	1021396
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>39</b>	<b>160.7</b>	<b>1607177</b>

PARCELLES				PROPRIETAIRES
Section	Numero	Surface de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface inscrite dans l'ERB (m <sup>2</sup> )	
ZM	13	164903	164903	LANNION-TREGOR COMMUNAUTE (ex-COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEGAR C'HRA)
ZM	14	215	215	
ZM	15	248	248	
ZM	24	2476	2476	
ZM	29	285149	285149	
		<b>452991</b>	<b>452991</b>	
AC	139	6700	6700	COMMUNE DE PLOUNERIN
ZC	18	5040	5040	
ZC	28	45600	45600	
ZC	106	18790	18790	
ZD	21	4810	4810	
ZL	48	51850	51850	
		<b>132790</b>	<b>132790</b>	



parcelles publiques au sein des « Landes, prairies et étangs de Plounerin »

**Annexe 5 :**  
**Parcelles des propriétaires privés du projet d'ERB**

PROPRIETAIRE	NOMBRES DE PARCELLES	NOMBRES DE PROPRIETAIRES	SURFACES TOTALES	
			EN HA	EN M <sup>2</sup>
Propriétaires publics	11	2	58,6	585781
Propriétaires privés	87	37	102,1	1021396
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>39</b>	<b>160.7</b>	<b>1607177</b>

PARCELLES				PROPIETAIRES
Section	Numero	Surface de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface inscrite dans l'ERB (m <sup>2</sup> )	
AC	154	16985	14106	M BEUVELOT MICHEL MME BEUVELOT NEE LE FILOUX KATHY
<b>TOTAL</b>		<b>16985</b>	<b>14106</b>	
ZL	72	181740	46775	M JACOB CHRISTIAN
<b>TOTAL</b>		<b>181740</b>	<b>46775</b>	
ZB	21	16880	16880	CORBOLIOU GERARD CORBOLIOU ANNE NEE NIO
<b>TOTAL</b>		<b>16880</b>	<b>16880</b>	
0A	62	7731	7731	M KERNEC MICHEL
0A	63	40389	40389	
ZD	24	28470	28470	
<b>TOTAL</b>		<b>76590</b>	<b>76590</b>	
ZB	14	9180	9180	M LE NORMAND JEAN-MICHEL
ZC	24	1740	1740	
ZD	19	9620	9620	
<b>TOTAL</b>		<b>20540</b>	<b>20540</b>	
0A	26	800	800	M MEURIC PIERRE
0A	27	340	340	
0A	28	840	840	
0A	29	442	442	
0A	30	250	250	
0A	31	1431	1431	
0A	32	5497	5497	
0A	33	5150	5150	
0A	35	22000	22000	
<b>TOTAL</b>		<b>36750</b>	<b>36750</b>	

0A	472	7252	7252	M PERROT HERVE
0A	474	10300	10300	
ZB	17	9120	9120	
ZB	54	32085	12404	
ZB	55	4755	4755	
ZC	1	64730	28074	
ZC	6	69310	21485	
<b>TOTAL</b>		<b>197552</b>	<b>93390</b>	
B	757	3961	3961	MME PRIGENT NEE LE NORMAND CHANTAL
B	880	2020	2020	
<b>TOTAL</b>		<b>5981</b>	<b>5981</b>	
AC	132	249	249	M ROBERTSON-MACKAY ALAIN
AC	134	3981	3981	
<b>TOTAL</b>		<b>4230</b>	<b>4230</b>	
ZD	20	8960	8960	MME COAIL NEE DISEZ GISELE
<b>TOTAL</b>		<b>8960</b>	<b>8960</b>	
ZD	2	19130	19130	MME CZERWIN NEE WEJNCYJER DIT VANSIER MAUD M CZERWIN JOHN KAROL
<b>TOTAL</b>		<b>19130</b>	<b>19130</b>	
0A	15	20440	20440	MME DUVAL CATHERINE M DUVAL JEAN-JACQUES M DUVAL YVAN
0A	17	17078	17078	
0A	19	7947	7947	
0A	20	12005	12005	
<b>TOTAL</b>		<b>57470</b>	<b>57470</b>	
ZD	6	6470	6470	MME FERCOQ NEE DANIEL MONIQUE M FERCOQ PAUL
<b>TOTAL</b>		<b>6470</b>	<b>6470</b>	
0B	85	2139	2139	MME GRISON NEE SOYER NADINE
0B	97	2551	2551	
<b>TOTAL</b>		<b>4690</b>	<b>4690</b>	
0A	896	4578	4578	MME KERVOT NEE JAOUANNET FRANCOISE M JAOUANNET ERIC ROBERT
ZD	3	10230	10230	
ZD	5	2560	2560	
<b>TOTAL</b>		<b>17368</b>	<b>17368</b>	
0B	226	3050	3050	MME LE BRAS NEE GUYOMARD EVELYNE M LE BRAS MICHEL
0B	227	1715	1715	
<b>TOTAL</b>		<b>4765</b>	<b>4765</b>	
0A	4	12991	12991	MME LE CAM CINDY MME LE CAM OLIVIA MME LE CAM NEE NEUDER JOELLE
0A	7	3773	3773	
0A	40	12178	12178	
0A	45	5870	5870	
0B	1200	4474	4474	
ZD	4	9680	9680	
ZD	7	11080	11080	

ZD	16	3360	3360	
ZD	17	5870	5870	
ZD	18	11300	11300	
<b>TOTAL</b>		<b>80576</b>	<b>80576</b>	
0A	473	26780	26780	MME MINEC NEE LE CUN JEANNE M MINEC YVON
0B	205	1323	1323	
0B	212	2720	2720	
0B	232	6100	6100	
<b>TOTAL</b>		<b>36923</b>	<b>36923</b>	
ZB	86	167200	167200	MME NIO ANNE
<b>TOTAL</b>		<b>167200</b>	<b>167200</b>	
0B	1198	5864	5864	MME PERROT NEE DUVAL SYLVIANE
ZD	1	510	510	
<b>TOTAL</b>		<b>6374</b>	<b>6374</b>	
0B	207	4917	4917	MME RICHARD MURIELLE MME LE GUEVEL NEE RICHARD COLETTE MME MININGER NEE RICHARD NICOLE MME RICHARD NEE LESTIC YVETTE
0B	208	3246	3246	
0B	230	13070	13070	
<b>TOTAL</b>		<b>21233</b>	<b>21233</b>	
0B	229	3778	3778	MME RICHARD NEE LESTIC YVETTE
0B	1197	8092	8092	
<b>TOTAL</b>		<b>11870</b>	<b>11870</b>	
0B	68	3055	3055	MME TICHIT NEE BOUCHER GENEVIEVE MME GRISON NEE SOYER NADINE
0B	69	3434	3434	
0B	70	1200	1200	
0B	71	756	756	
0B	72	3380	3380	
0B	73	970	970	
0B	79	2120	2120	
0B	80	1200	1200	
0B	83	5220	5220	
0B	84	4600	4600	
0B	86	3419	3419	
0B	96	6602	6602	
0B	98	2339	2339	
0B	101	2310	2310	
0B	108	1174	1174	
<b>TOTAL</b>		<b>41779</b>	<b>41779</b>	
0A	60	3418	3418	STE DE CHASSE DE PLOUNERIN DITE ST HUBERT
0A	61	15762	15762	
0A	5	8528	8528	
0A	1	13030	13030	
0A	2	7120	7120	
0A	3	5040	5040	

0A	8	15110	15110
0A	9	17220	17220
0A	475	42400	42400
0A	476	78000	78000
0B	63	12626	12626
0B	67	932	932
ZE	13	2160	2160
<b>TOTAL</b>		<b>221346</b>	<b>221346</b>

